

FLASH INFORMATIONS COMMUNALES JUIN 2020

Election du conseil municipal, maire et des adjoints

L'équipe municipale élue lors des élections du 15 mars dernier et moi-même tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée. J'adresse mes chaleureux remerciements au conseil municipal sortant pour le travail accompli durant ces 6 années et durant le confinement de ces derniers mois.

Le nouveau conseil municipal installé le 24 mai a élu :

Astrid LONQUEU, maire, en charge de la conduite des grands projets communaux, finances et ressources humaines, affaires générales, bureau et conseil municipaux, relations intercommunales et extérieures.

Alain DAVID, 1^{er} adjoint, en charge des bâtiments, voirie et réseaux.

Laura LE GUILLOU DE PENANROS, 2^{ème} adjointe, en charge de l'urbanisme, foncier, logement.

Emmanuel RODRIGUEZ, 3^{ème} adjoint, en charge de l'environnement et espaces publics.

Sylvie ROCHET, 4^{ème} adjointe, en charge des manifestations, vie locale, communication.

Chaque conseiller municipal a également un domaine de compétence qui sera détaillé lors du prochain bulletin municipal, bulletin qui sera distribué en septembre prochain, vu la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Les permanences administratives restent les mardis et vendredis de 10 h 30 à 12 h 00 et les vendredis de 17 h 00 à 19 h 00.

Les adjoints et moi-même recevons en mairie sur rendez-vous. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour les programmer.

Le Maire

Astrid LONQUEU



Mise en place de comités consultatifs

A l'instar des commissions communales, la municipalité souhaite concerter les habitants de la commune en créant des comités consultatifs.

Les comités peuvent être consultés sur toute question et projet, relatifs aux équipements de la commune.

Le conseil municipal fait appel à la population pour la participation à quatre comités consultatifs à savoir :

- Bâtiments/Voirie
- Cadre de vie et fleurissement
- Manifestations
- Bibliothèque

Si certains d'entre vous sont volontaires, merci de candidater par mail mairie-maves@wanadoo.fr, ou par téléphone au 02 54 87 31 18.

Distribution de masques

Le conseil départemental de Loir-et-Cher offre à chaque habitant un masque en tissu confectionné par des bénévoles. Avec nos vifs remerciements adressés à Mesdames Nadine LONQUEU, Annick MORDELET, Simone NOUVELLON, Sylvie ROCHET, Madeleine STEPIEN, Emmanuelle VIORA. Un grand merci également à tous les bénévoles pour la confection de masques distribués au voisinage, courses, services rendus en cette période d'isolement.

Une distribution boîte aux lettres est réalisée en fonction des masques en tissu disponibles à la mairie.

De plus la commune dispose de quelques masques chirurgicaux qui pourront être donnés pour des rendez-vous médicaux.

Point lecture :

Ouverture du point lecture à l'étage de la maison des associations le **samedi 4 juillet** de 10h à 11h30. Inscription et prêt gratuit. Masque obligatoire.

Moulin de Lonlon :

Vu les conditions sanitaires à respecter lors de visites, une réflexion des bénévoles est en cours pour éventuellement ouvrir à la visite en extérieur et intérieur avec port de masque obligatoire.



Bulletin municipal :

Le prochain bulletin municipal sera distribué courant septembre. Afin de l'enrichir, la commission communication souhaite que vous nous fassiez partager votre période de confinement (anecdotes, témoignages, activités, photos...). Merci de nous adresser vos articles par mail mairie-maves@wanadoo.fr ou nous les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Fête nationale :

Compte tenu de la crise sanitaire, cette année il ne sera pas organisé de repas du 14 juillet ni de tirage de feu d'artifice pour respecter les gestes barrières. Néanmoins le conseil municipal commémorera la fête nationale sous forme d'une cérémonie intimiste.

Spectacle « mariages aux villages »

Les compagnies « Jean et Faustin » et « la valise ombulatoire », compagnies de Suèvres et d'Avaray, prévoient un évènement festif « mariages aux villages » qui se déroulera dans notre commune le 5 septembre prochain, en début de soirée, sous forme d'une déambulation, spectacle auquel vous êtes conviés. Si vous avez le souhait de participer en tant que « figurants du cortège », de revêtir un costume, ou de représenter une « figure » typique de notre village, vous pouvez contacter Madame Sylve ROCHET (0632188947).

Travaux au bourg :

La première tranche s'achèvera avec le semis du gazon courant octobre. Prochainement la signalétique, mise en place des boîtes aux lettres, mobilier urbain seront finalisés.

La municipalité a décidé de lancer la deuxième tranche correspondant à la rue du Moulin, de l'épicerie jusqu'à la sortie du bourg.

Ces travaux s'étaleront de fin août à fin octobre, par demi-chaussée. Le projet est consultable en mairie avec rendez-vous auprès des élus, pour recueillir vos avis sachant que les réunions publiques ne sont pas encore autorisées à ce jour. Si cette interdiction était levée une invitation sera adressée sur 1^{ère} quinzaine de juillet.

Parking des écoles :

Dans le prolongement de l'aménagement du bourg, le conseil municipal a décidé de doubler le parking des écoles en prenant l'emprise sur la partie non utilisée de la zone de loisirs. Les travaux seront effectués courant de l'été et terminés pour la rentrée scolaire.

Ces parkings seront réservés uniquement pour les voitures et les cars stationneront sur l'aire prolongeant l'école.



Entretien de votre assainissement :

Pour entretenir vos fosses septiques ou fosses toutes eaux, il est recommandé de la faire vidanger régulièrement. La mairie va lancer prochainement une nouvelle intervention. Si vous êtes intéressé(e), vous voudrez bien vous inscrire en mairie.

La mairie vous communiquera la date de passage de l'entreprise afin de vous permettre d'être présent (e) ce jour-là ou de laisser l'accès libre.

L'entreprise vous remettra un compte rendu d'intervention individuelle lors de son passage et une facture personnelle vous sera envoyée par l'entreprise.

Réglementation concernant le bruit - rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc... **ne peuvent être effectués** que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

FRANCE SERVICES itinérante Beauce Val de Loire (anciennement MSAP)

A partir de mi-mars jusqu'à début juin la maison de services a toujours fonctionné par rendez-vous téléphonique. Avec le déconfinement les permanences ont lieu dans une salle communale suivant le planning fixé en début d'année, à savoir pour Maves, le 4^{ème} mardi du mois à la maison des associations, sur rendez-vous. Contacter Caroline SODOYER, animatrice, au 0677164694.

Pour le mois de juillet, la permanence aura lieu le mardi 28.

Les portes de l'emploi- Communauté de communes Beauce Val de Loire :

Les dernières offres d'emploi peuvent être consultées sur le site suivant :

https://www.beaucevaldeloire.fr/Economie/Portes_de_l_Emploi.html

Contact : Mme Annie GONCALVES MARTIN - Les portes de l'emploi

1 rue Fortineau à MER - ☎ 0254813769

Permanences sans rendez-vous le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et

le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 - venir muni d'un CV.

Bel été à tous !

